

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Histoire

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, éducation

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Histoire* a pour objectif de donner une culture historique complète dans les quatre grandes périodes de l'histoire antique, médiévale, moderne et contemporaine, et un recul critique sur la construction de l'histoire, ses objets et ses usages. L'objectif est également de donner une culture en histoire de l'art dans chacune des périodes et en géographie. Elle vise à l'acquisition de compétences méthodologiques, disciplinaires et transversales. Les objectifs professionnels sont de préparer aux métiers de l'enseignement et de la formation, de la recherche, de l'administration publique d'État et territoriale, de l'édition, de l'information et de la communication, et aux fonctions de cadres des secteurs public et privé. La formation est structurée en trois unités d'enseignement (UE) : une UE 1 de socle commun valant plus de la moitié des ECTS (European credit transfer system) et offrant une formation dans les 4 grandes périodes de l'histoire ; une UE 2 divisée en 4 parcours permettant aux étudiants de s'ouvrir aux arts, aux humanités, aux langues (anglais ou allemand) ou, en troisième année de licence (L3) aux concours de l'enseignement ; une UE 3 d'enseignements optionnels d'ouverture sur la société et sur le monde professionnel avec des enseignements obligatoires en informatique, langue, projet professionnel personnel et des options d'enseignements transversaux. La licence est structurée en 6 semestres valant au total 180 ECTS. L'enseignement a lieu à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'université de Limoges.

Analyse

Objectifs
L'exposé des connaissances et des compétences disciplinaires, personnelles et professionnelles attendues dans le domaine est clair. Les principaux objectifs sont explicités. Les métiers, les niveaux d'emploi, les débouchés professionnels sont bien renseignés et globalement en accord avec la formation. Rien n'est dit en revanche de la poursuite d'études en master au sein de l'université de Limoges ou dans d'autres établissements.
Organisation
La formation proposée pour la licence <i>Histoire</i> est clairement présentée et orientée. Elle est bien structurée. Un socle commun (UE 1) valant plus de la moitié des ECTS du semestre (16 ou 17 sur 30) offre une formation dans les 4 grandes périodes de l'histoire, de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Quatre parcours sont proposés dans une UE2 (5 ECTS) permettant aux étudiants de s'ouvrir soit aux arts, soit aux humanités, soit de se perfectionner en langues et civilisations (anglais ou allemand) ; soit en L3 de se préparer aux concours de l'enseignement (concours du professorat des écoles ou CAPES <i>Histoire</i> -Géographie, Agrégation d'histoire). Une UE 3 d'enseignements optionnels d'Ouverture sur la société et le

monde professionnel (OSMP) permet des enseignements obligatoires (C2i, langue et projet professionnel personnel) et des options d'enseignements transversaux. La structure est globalement lisible. Cependant, elle reste difficile à appréhender du fait des 4 parcours et des différentes options dans l'UE 3 (certaines obligatoires, d'autres non) : elle n'est d'ailleurs pas présentée dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ; elle l'est de manière simplifiée dans le supplément au diplôme ; elle est en version complète seulement dans le tableau des UE de la licence qui est bien détaillé à la fin du dossier. Les enseignements semblent pertinents et cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels. Mis à part l'apparition en L3 de l'option enseignement, rien n'est dit de la spécialisation progressive des étudiants, même si cette dernière est affirmée de manière générale dans le supplément au diplôme.

Positionnement dans l'environnement

La totalité des enseignants-chercheurs (EC) du département d'histoire sont intégrés dans le laboratoire de recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en *Histoire, Histoire de l'Art* et Musicologie (CRIHAM), équipe d'accueil (EA 4270) localisé à Poitiers et Limoges, regroupant 10 EC permanents et 14 membres associés. Les séminaires, les journées d'études et les colloques organisés par le laboratoire peuvent intégrer des étudiants de 3^{ème} année. Un partenariat est en place avec l'Ecole nationale supérieure des arts (ENSA) dont les enseignants interviennent dans le parcours *Histoire -Arts* de licence. La licence *Histoire* est la seule en Limousin. La coopération se fait en interne avec des formations de niveau équivalent (Lettres, Langues et civilisation) et localement avec l'ENSA pour les Arts. Le dossier souligne l'isolement géographique qui ne favorise pas les échanges. Rien n'est dit des relations avec d'autres partenaires locaux éventuels : musées, collectivités, associations, entreprises. Seules deux sorties aux archives municipales et départementales, avec un encadrement par un enseignant et un conservateur, sont mentionnées à propos de la place de la recherche.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 2 professeurs des universités (PR), 1 maître de conférence (MCF) habilité à diriger des recherches (HDR), 9 MCF, 1 PRAG (professeur agrégé), 5 doctorants contractuels, 6 chargés de cours (2 docteurs, 1 agrégé, 3 détenteurs d'un master). Le ratio des EC par rapport aux autres enseignants est médiocre, puisqu'il est de l'ordre de 50 % : 12 EC pour 12 enseignants (1 PRAG, 5 doctorants contractuels, 6 chargés de cours). Un déséquilibre existe entre la section 22 du Conseil national des universités Histoire moderne-contemporaine (7 EC, dont les 2 PR, et 3 doctorants contractuels) et la section 21 Histoire ancienne et médiévale (5 EC, dont un seul MCF HDR en Histoire médiévale, et 1 doctorante contractuelle). Le volume d'heures attribuées aux chargés de cours est relativement bien réparti et correspond à la formation, mais il est déséquilibré entre section 22 (168 h) et section 21 (92 heures). On constate donc globalement une plus grande présence d'EC et d'enseignants d'histoire moderne et contemporaine. Le dossier se limite à présenter un tableau et ne livre aucun commentaire : rien n'est dit sur le rôle des membres de l'équipe pédagogique ; les responsabilités sont évoquées uniquement par les titres portés par tel ou tel enseignant ; rien sur les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, ni sur l'absence ou la présence des étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation est attractive : on note une très forte augmentation du nombre des étudiants inscrits en première année en 2013 : plus 55%, entre 73 inscrits en 2012-2013 et 115 l'année suivante. Cette très forte augmentation a été suivie d'une légère diminution au cours des 2 dernières années. Cette remarquable évolution n'est hélas, pas du tout expliquée dans le dossier. Actuellement, les effectifs d'inscrits sont stables en L2 et en L3, ne représentant qu'environ 50% des effectifs de première année. Rien n'est dit des filières d'origine des étudiants et de leur diversité. Les taux de réussite ne sont pas calculés, à aucun niveau. On peut constater à partir de ces tableaux d'effectifs bruts que « l'érosion » entre la première et la troisième année est relativement stable entre 2011-2012 et 2015-2016 à environ 41-46%. De même, on enregistre une relative stabilité du taux d'obtention de la licence d'histoire aux environs de 75% (variation entre 74 et 77%). Les échecs sont expliqués par une présence d'étudiants qui s'inscrivent tardivement, ou dont le projet d'étude est mal défini, ou encore en attente de réorientation. Les données concernant l'insertion professionnelle et les poursuites d'études en master et concours sont quasi-inexistantes : un seul résultat portant sur la cohorte 2008 collectée par le Carrefour des étudiants (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle - BAIP). C'est très insuffisant, notamment pour les poursuites d'études.

Place de la recherche

Les liens avec la recherche sont tissés en L3. Deux sorties spécialisées sont prévues aux archives municipales et départementales en co-encadrement avec un enseignant et un conservateur. Un cours d'archivistique et d'initiation à la recherche a lieu au semestre 5. Les étudiants de L3 sont incités à participer aux activités de recherche du CRIHAM (participation au séminaire notamment). On aimerait connaître le nombre d'étudiants qui fréquentent effectivement ces séminaires. On aimerait également savoir si cette participation à des séminaires de recherche est « reconnue », « valorisée » dans le cursus de licence. Les compétences à acquérir permettant d'accéder à un master recherche, en terme de documentation, de gestion patrimoniale et d'études prospective, sont listées dans la fiche RNCP.

Place de la professionnalisation

Les compétences professionnelles listées dans la fiche RNCP sont en lien avec les secteurs d'activité et les types d'emploi visés. Ce sont les seuls points où la fiche RNCP est vraiment lisible : elle doit être expurgée des informations inutiles (liste des autorités et des universités). La présentation des modalités d'accès pourrait être simplifiée et donner ainsi une place plus détaillée à l'architecture de formation (UE par semestre et ECTS). Les compétences professionnelles sont acquises dans les TD (Travaux Dirigés). Les étudiants se préparent à leur insertion avec une option obligatoire dans l'UE3 de la licence intitulée Projet professionnel personnel (PPP), qui débute dès le semestre 2 de la L1 et semble se poursuivre tout au long de la licence, même si sa part exacte à chaque semestre n'est pas détaillée. Cet enseignement s'appuie sur une « enquête personnelle guidée », dont on aimerait connaître les grandes lignes, et est l'occasion de rencontrer d'anciens étudiants et des intervenants des milieux professionnels (métiers du patrimoine, archives, humanités numériques). Comme ces intervenants n'apparaissent pas au niveau de la liste pédagogique : il est difficile d'apprécier la part de leur intervention.

Place des projets et des stages

Un stage ou une expérience professionnelle de 6 semaines est obligatoire pour les étudiants de la licence *Histoire*. La recherche de stage peut se faire avec l'aide ou non du Carrefour des étudiants (BAIP Bureau d'aide à l'insertion professionnelle et non « bureau d'accueil » comme indiqué dans le dossier champ). Le stage fait l'objet d'une convention « entre le tuteur et la faculté », indique le dossier. Il faudrait veiller à ce que la convention engage les institutions respectives et pas seulement « le tuteur » et la Faculté des Lettres et sciences humaines (FLSH). Le stage fait l'objet d'un rapport, d'une évaluation et d'une soutenance orale. Rien n'est dit sur les attendus du rapport, de la soutenance et encore moins sur les personnes évaluant tout ceci, ni sur le nombre d'ECTS accordé. S'il faut prendre l'expression « octroi d'un crédit ECTS » au pied de la lettre, c'est peu pour un stage de 6 semaines, et c'est de toute façon contradictoire avec le tableau présenté à la fin du dossier où, pour le stage ou activité en entreprise, il est indiqué « pas de crédits, rapport de stage évalué en semestre 6 » : cela doit être clarifié.

Place de l'international

Des échanges internationaux sont possibles par le biais des accords Erasmus. L'information est diffusée aux étudiants et il existe un enseignant référent à ce sujet. Cependant, rien n'est indiqué sur le positionnement de l'équipe pédagogique par rapport à ces opportunités. Les étudiants ayant fait un séjour à l'étranger sont très peu nombreux (8 depuis 2011). Le manque de moyens des étudiants, malgré l'aide au séjour, est une des explications. L'absence de possibilité de poursuivre une 2^{ème} langue vivante est également invoquée, mais cette explication ne semble pas totalement recevable dans la mesure où les étudiants continuent une langue vivante. Quant à l'idée que ces séjours nuiraient à la progression académique, il serait nécessaire d'en montrer l'inanité. Le parcours *Histoire - Langues* attire peu d'étudiants et uniquement pour l'anglais, l'allemand n'ayant pas ouvert faute d'étudiants. Ils sont cependant peu nombreux (8 en L1, 4 en L2 et en L3). Il est paradoxal d'avoir un parcours de licence intitulé *Histoire - Langues* et aussi peu d'étudiants en partance pour un établissement étranger. La part de la langue étrangère enseignée n'est détaillée que dans le tableau fourni en fin de dossier. La part de la mobilité entrante est impossible à apprécier : rien n'est dit précisément des étudiants étrangers fréquentant le département d'*Histoire*, pas plus que des collègues étrangers invités.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le dossier renseigne surtout la partie « recrutement » et la partie « dispositifs d'aide à la réussite ». Pour éviter les « erreurs » d'aiguillage, il est fait mention d'échanges, de conseils aux futurs étudiants sans que l'on sache précisément comment cela prend forme. Le dossier indique que les futurs étudiants « sont conseillés » en amont de leur inscription par le dispositif post-bac ou par la plate-forme e-candidat pour ceux qui ne sont pas en classe terminale, mais sans en détailler les formes : s'agit-il d'un choix ou de conseils prodigués au cas par cas par une commission ? On aimerait savoir combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif chaque année, leur profil, etc. Pour ce qui est de la partie « dispositifs d'aide à la réussite », les étudiants de L1 bénéficient de deux dispositifs : celui des enseignants-référents qui offrent un encadrement spécifique aux étudiants en difficulté ou exprimant la nécessité d'être mieux encadré ; celui des tuteurs assurés par les étudiants avancés de master ou de L3. La description de ce dernier comme « un accompagnement pédagogique en salle de tutorat et en bibliothèque de recherche » doit être revue. Ces deux dispositifs sont marqués par une réduction horaire, mais aucune donnée n'est fournie. Rien n'est indiqué sur le recrutement des étudiants, ni sur les passerelles possibles d'une filière à une autre.

Un dispositif existe pour les étudiants en difficulté au premier semestre de L1 avec un Diplôme universitaire (DU) *Réagir* : ni le dossier de la formation, ni le dossier champ *ALL (Art Lettres Langues) Sciences Humaines et Sociales (SHS)*, qui y fait allusion, n'offre de complément d'information sur ce DU. Un dispositif existe également au semestre 2 de la L1 avec le projet personnel professionnel (PPP), qui permet éventuellement de se réorienter.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les enseignements de la licence *Histoire* ne sont envisagés qu'en présentiel et aucun dispositif de formation à distance n'existe. Rien n'est dit sur les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, salariés, sportifs etc.), ni sur la formation continue : le dossier champ indique pourtant l'existence d'une Direction de la formation continue (DFC). Le dispositif de VAE (validation des acquis de l'expérience) n'est pas abordé dans le dossier. Il n'apparaît que dans la fiche RNCP et seulement à propos de la composition des jurys examinant les procédures d'inscription à la certification (idem pour des voies d'accès par la formation continue, par contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). La plate-forme Moodle (UL community) n'est utilisée que pour quelques enseignements. Dans le dossier, elle est bien distinguée des outils numériques (courriels) pour transmettre des informations, échanger des documents, ce qui semble assez curieux dans la mesure où la plupart des plateformes d'enseignement permettent ce genre d'opération. La demande reste faible à la fois en raison de l'ergonomie et de difficultés d'accès au réseau internet pour certains étudiants. Il est dommage d'en rester à cette explication dans la mesure où cette faiblesse peut être compensée par l'équipement en postes informatiques des bibliothèques et l'accès à des salles informatiques au sein de l'université de Limoges. La question de l'offre mériterait donc d'être posée. Rien n'est dit sur le Centre de ressources pour l'innovation pédagogique (CRIP) au sein du Pôle formation évoqué dans le dossier champ. La question de l'isolement géographique soulevée plus haut (rubrique 3, positionnement dans l'environnement) pourrait trouver une solution dans l'utilisation du numérique.

Evaluation des étudiants

Les règles d'évaluation des étudiants et de délivrance d'UE et des crédits ECTS semblent correctes, mais il n'est pas dit si elles sont supervisées par la faculté FLSH (Faculté des Lettres et Sciences Humaines) ou par la Commission formation et vie universitaire (CFVU). La composition des jurys et les modalités de leurs réunions sont correctes et clairement indiquées. En revanche, ce n'est pas le cas des rapports entre évaluations à partir d'exercices oraux et écrits. De même, rien n'est indiqué sur la manière dont les étudiants peuvent être autorisés à s'inscrire dans des enseignements d'une année supérieure. Tout cela aurait mérité d'être précisé.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les TD et les séances avec l'enseignant-référent sont les occasions de sensibiliser les étudiants à l'apprentissage des compétences. Elles sont évaluées par les enseignants. Cependant il n'existe pas de références communes, hormis la liste de compétences dressée dans la fiche RNCP : pas de livret de l'étudiant, ni de portefeuille des compétences. Il est indiqué dans le dossier qu'il est impossible d'organiser un suivi personnalisé de l'acquisition de compétences compte-tenu des moyens humains du département d'histoire. Il est aussi indiqué que la mise en place d'un portefeuille de compétences ne semble pas adaptée dans le cas d'une licence *Histoire*. Le supplément au diplôme ne concerne que le parcours *Histoire -Humanités* : pas de fiche pour les autres parcours. Il insiste dans l'organisation des études sur l'association avec la géographie, que l'on ne retrouve guère dans le tableau des UE en fin de dossier à part en L3. Certaines exigences du programme listées dans l'annexe descriptive au diplôme (europass) ne se retrouvent pas dans le dossier (aucune mention de fouilles archéologiques, de géomatique ou de système d'information géographique SIG).

Suivi des diplômés

Il est question dans le dossier d'un Observatoire du pôle formation et insertion professionnelle réalisant des enquêtes auprès des étudiants de master, mais non de licence. Ce pôle n'apparaît pas dans le dossier champ. En tout cas, il n'y a pas de suivi des diplômés de licence, ni en poursuite d'études, ni en recherche d'emploi. Des dispositifs d'accompagnement sont mis en place par le Carrefour des étudiants et doivent être encouragés. Cette partie rédigée se retrouve dans bon nombre de dossiers rendant compte des bilans de licence. Il s'agit des mêmes paragraphes et tout ceci renvoie à des considérations très générales, rien n'est indiqué de manière spécifique sur la licence d'histoire. C'est vraiment dommage.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est bien détaillé. Il est composé de deux délégués étudiants par niveau de licence, du responsable de formation, du directeur des études et des responsables de parcours, mais pas de représentation des autres EC ou enseignants, et pas de personnalité extérieure, ce qui est regrettable. Son rôle a permis des ajustements et des améliorations, mais on aimerait en savoir un peu plus. Des réunions de département ont également lieu. Une procédure d'évaluation existe depuis 2001, envoyée par courriel aux étudiants depuis 2005, révisée depuis 2010, transmise aux équipes depuis 2014. Les réponses étant en nombre insuffisant pour être exploitées, la procédure a été révisée en 2016, mais l'équipe pédagogique regrette de ne pas avoir été consultée à ce sujet. Il serait donc nécessaire de trouver les solutions pour rendre efficace cette procédure d'évaluation. Ce qui concerne la procédure d'évaluation se retrouve de manière identique dans d'autres dossiers de licence. Enfin, rien n'est indiqué sur les procédures d'autoévaluation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation structurée avec 4 parcours bien identifiés.
- Un dispositif de projet personnel professionnel (PPP) et de stage ou d'expérience professionnelle obligatoire.

Points faibles :

- Un ratio EC - autres enseignants médiocre.
- Pas de suivi des étudiants.
- Peu d'attrait pour l'international (mobilité entrante et sortante).
- Trop faible recours aux plateformes d'enseignement et aux outils numériques.
- Peu de relations en dehors des liens avec l'ENSA.
- Manque de lisibilité des fiches RNCP et supplément au diplôme ; peu de mise en valeur des compétences exigées ; pas de livret de l'étudiant ; des modalités d'enseignement à compléter.

Avis global et recommandations :

Une formation en *Histoire* bien structurée avec des parcours bien identifiés qui peut être améliorée sur plusieurs points : il serait nécessaire d'assurer un suivi des étudiants à tous les niveaux (recrutement, taux de réussite, poursuite d'études, insertion professionnelle), de développer les partenariats extérieurs, de renforcer l'usage du numérique et du distanciel, la mobilité entrante et sortante à l'international et la part des enseignants-chercheurs dans la formation, de mettre en valeur les compétences exigées, de réaliser un livret ou un portefeuille de l'étudiant et enfin d'améliorer les fiches RNCP et le supplément au diplôme.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/VL/1216

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la formation
Licence Histoire**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER



Référence : **Licence Histoire**

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

Liste page à page (du rapport d'évaluation)

P. 4 « Équipe pédagogique »

Le déséquilibre des charges de cours constaté entre les sections 21 et 22 est exact mais il est conjoncturel. Il dépend en effet des indisponibilités temporaires (congés maternité, CRCT, délégations CNRS, détachements...) ou de gels de postes. L'équipe se réunit en réunion de département environ 4 fois par an.

P. 5 « Place de la recherche »

Le déséquilibre entre les deux semestres du L3 sera corrigé à partir de 2018 avec la mise en place de « projets-recherche » intégrés dans la maquette en semestre 5 et en semestre 6.

P. 5 « Place des projets et des stages »

Le stage fait bien l'objet d'un crédit, contrairement à ce qui figure par erreur dans le tableau. Le rapport demandé est écrit selon des normes transmises aux étudiants en début d'année universitaire et fait l'objet d'une soutenance orale.

P. 6 « Suivi de l'acquisition de compétences »

La géographie apparaît peu dans le tableau des UE en fin de dossier, hormis en L3. Cela vient du fait que les intitulés des enseignements de géographie sont, en effet, parfois peu explicite (en L1 : « TD Les enjeux climatiques contemporains et leurs implications », « TD Analyse et synthèse documentaire » ; en L2 : « TD Les nouveaux territoires français » ; « TD Croquis de synthèse »).

P. 7 « Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation »

Une personnalité extérieure est toujours invitée au Conseil de perfectionnement, en l'occurrence un enseignant d'histoire du secondaire.